

## **DELIBERATION N° 03 - CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE AD27**

**Rapporteur : M. DUSSAULX**

Vu les articles L. 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La SCI ENJULO s'est déclarée intéressée par l'acquisition de la parcelle communale AD27 située aux Baraques dans le cadre d'un projet d'aménagement plus global. Cette société est en cours d'acquisition des biens immobiliers attenants.

Cette parcelle appartient à la commune de Ludres et totalise environ 47 m<sup>2</sup>.

Les caractéristiques de cette parcelle sont les suivantes :

- elle n'est pas bâtie ;
- elle est située en zone UDb du P.L.U (secteur réservé à l'habitat social), zone elle-même enclavée dans la zone UX (secteur à vocation d'activités) ;
- elle est desservie par la rue Pascal, tout accès depuis la route de Mirecourt (ex RD570) sera interdit ;
- elle est desservie par les réseaux (eau et assainissement) ;
- elle est occupée actuellement par de la friche ;
- un emplacement réservé de 4 mètres de large au profit de la Métropole grève le terrain ;
- elle est limitrophe d'une antenne relais ;

Cette dernière n'est pas affectée à l'usage du public : elle fait donc partie intégrante de son domaine privé.

Par courrier reçu en mairie le 19 mars 2019 faisant suite à une série d'entrevues, la SCI ENJULO, par la signature de son représentant Monsieur GARNIER Fabrice, a donné son accord pour acquérir le bien à hauteur de 60 €/m<sup>2</sup>.

Un tarif de vente, fixé à hauteur de 60 €/m<sup>2</sup>, a été proposé à Monsieur GARNIER Fabrice, représentant de la SCI ENJULO, qui l'a accepté en date du 19 mars 2019. Le prix de vente est de 2 820 € hors droits et taxes.

Le montant proposé pour la transaction est supérieur à celui de l'avis du Domaine en date du 18 février 2019 qui a estimé la valeur unitaire du bien à 27 €/m<sup>2</sup>.

La commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine et Sécurité a rendu un avis favorable lors de sa séance du 25 avril 2019.

Intervention de Monsieur le Maire :

En complément, la cession de ces 40 m<sup>2</sup> nous permet de libérer une parcelle dont nous n'avons pas l'utilité.

Le prix du terrain peut sembler élevé mais c'est le prix d'acquisition du terrain dans son ensemble et le tarif du mètre carré est la valeur appliquée lors des ventes de terrain au Haut des Ronces.

Pour être complet, la SCI ENJULO est la société qui portera le projet de construction du garage de l'entreprise BGF. En effet, actuellement elle est située derrière ALDI et n'a pas assez de places pour garer toutes ses voitures. Des problèmes de stationnement sont constamment soulevés. Cette acquisition permettra de résoudre ce problème. La police municipale s'y rend régulièrement afin de contrôler le stationnement et verbaliser si nécessaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AD n°27, totalisant environ 47 m<sup>2</sup>, au bénéfice de la SCI ENJULO, sise 385 rue du Franclos 54710 LUDRES ;
- de fixer le tarif de cette vente à la valeur unitaire de 60 €/m<sup>2</sup>, soit 2 820 €, hors droits et taxes. L'acquéreur devra assurer les frais liés à l'intervention du géomètre ;
- de désigner Maître GAUTHIER, notaire à Nancy, pour la rédaction de l'acte authentique (les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les recettes seront inscrites au budget 2019.